



REPUBLIC OF RWANDA/REPUBULIKA Y'U RWANDA
National Commission for the Fight against Genocide
Commission Nationale de Lutte contre le Génocide
Komisiyo y'Igihugu yo Kurwanya Jenoside



-CNLG-

ÉVACUATION DES REFUGIÉS DE L'HÔTEL DES MILLE COLLINES ET MORT DU CAPITAINE MBAYE DIAGNE DE LA MINUAR

Depuis le mois d'Avril 1994, de nombreuses différentes personnes, dont la plupart étaient des Tutsi et des Hutu hostiles au gouvernement génocidaire, s'étaient réfugiées à l'Hôtel des Mille Collines à Kigali.

Rappelons que le 2 mai 1994, les forces armées du gouvernement génocidaire, dirigées par le General Augustin Bizimungu, ont voulu tuer les Tutsi qui s'étaient réfugiés à l'Hôtel des Mille Collines mais que la France les en a empêchées. Comme l'information a été reprise par les journaux en France, dont L'Express du 2 juin 1994 et Billets d'Afrique numéro 31 qui est sorti en février 1996, c'est le Directeur General à la Présidence de la République française, Bruno Delaye, qui avait reçu mission par le Président Mitterrand de demander au General Augustin Bizimungu d'arrêter cette action.

Se basant sur les résultats des négociations qui ont continué entre le Gouvernement - qui se disait des *Abatabazi* - et le FPR Inkotanyi, pour évacuer les personnes qui s'étaient réfugiées à l'Hôtel des Mille Collines et les acheminer à l'endroit de leur choix, cette opération a pu être effectuée à partir du 27 Gicurasi 1994.

Et portant les forces armées du Gouvernement génocidaire n'ont pas respecté ces accords parce que les Interahamwe et les Impuzamugambi ont continué à installer des barrières à différents endroits dans la ville de Kigali, et dans les localités contrôlées par les militaires du Gouvernement génocidaire, ils extirpaient les Tutsi des véhicules de la MINUAR et les tuaient.

Le Capitaine Mbaye Diagne s'est interposé devant des Interahamwe et a refusé que ceux-ci extirpent des Tutsi de véhicules de la MINUAR pour les tuer, et c'est alors qu'il a été tué par des tirs. Le Capitaine Mbaye Diagne est mort à 36 ans.

Le 4 juillet 2010, Son Excellence le Président de la République, a décoré à titre posthume le Capitaine Mbaye Diagne de la médaille *Umurinzi* pour son courage exceptionnel qu'il a montré pour sauver des Tutsi pendant le Génocide. Si les tous les militaires de la MINUAR s'étaient comportés comme le Capitaine Mbaye Diagne, ils auraient pu arrêter le Génocide et il y aurait eu de nombreux survivants.



LE MENSONGE DE PAUL RUSESABAGINA QUI PRÉTEND AVOIR SAUVÉ DES TUTSI ET DES HUTU QUI SE SONT RÉFUGIÉS À L'HÔTEL DES MILLE COLLINES

Après le Génocide perpétré contre les Tutsi, Paul Rusesabagina a commencé son plan d'escroquerie qui consistait à mentir à la communauté internationale en prétendant que c'est lui qui a sauvé les personnes, dont la majorité était des Tutsi, qui se sont réfugiées à l'Hôtel des Mille Collines. Paul Rusesabagina a utilisé cette astuce pour mentir aux occidentaux qui l'ont aidé à réaliser un film connu sous le nom d'*Hôtel Rwanda*. Et pourtant, Paul Rusesabagina n'a pas eu la moindre part dans le sauvetage de ces personnes, il les a plutôt détournées, complotant contre certains d'entre eux, car il collaborait étroitement avec les services de renseignement du Gouvernement génocidaire.

1. PAUL RUSESABAGINA ÉTAIT UN COLLABORATEUR DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT DU GOUVERNEMENT HABYARIMANA

Paul RUSESABAGINA a travaillé pour le Gouvernement qui a planifié le Génocide en tant que collaborateur des services de renseignement, et a participé à la traque et au harcèlement des Tutsi depuis le mois d'octobre 1990, alors que le FPR Inkotanyi avait commencé la guerre de libération du pays. Parmi les preuves de cette collaboration il y a ce document rédigé le 29/11/1990 par un agent chargé des renseignements dans la ville de Kigali, à l'adresse du chef des renseignements au niveau national et lui transmettant le rapport de Rusesabagina.

Cet agent a dit à son chef que Paul Rusesabagina, qui était directeur adjoint de l'Hôtel des Mille Collines, avait révélé qu'un diplomate burundais du nom de Habonimana Leonidas avait dit à une Tutsi qui était réceptionniste à l'Hôtel des Mille Collines, que les Hutu allaient tuer les Tutsi cette nuit. Il a continué à dire que ce diplomate est allé répéter la même information à d'autres femmes Tutsi commerçantes qui s'appelaient Jeannette et Helene, auxquelles il avait suggéré de se réfugier à l'ambassade du Burundi au Rwanda.

L'agent chargé du renseignement à Kigali, se basant sur les informations lui confiées par Paul Rusesabagina, a conclu en proposant au chef des renseignements au niveau national d'expulser du Rwanda le diplomate burundais Tutsi en question.

Si Paul Rusesabagina complotait contre les Tutsi en 1990, en tant que collaborateur du service de renseignement du Gouvernement qui a planifié le Génocide, comment aurait-il changé pendant le Génocide, et sauvé des Tutsi contre qui il complotait pendant toutes les années depuis 1990 ?



REPUBLIQUE RWANDAISE



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Service Central de Renseignements

Coordination
29/11/95

Note au Chef du DCR

Cet après-midi, du 28/

vers 15h30, Mr RUESABA GINA
Paul, Directeur-Adjoint de l'Hôtel
des Niles, Collines, m'a informé
que vers 14h00, Mr HABONIMANA
Léonidas, diplomate à l'Ambassade
du Burundi à Kigali, a dit à
une certaine Jacqueline (Tutsi),
réceptionniste à cet hôtel qu'elle
avait tué les Tutsi cette nuit.

Il m'a également contacté
une certaine Jeanette de la boutique
TOUCAN et HELENE de VIDEO SON.
Il leur a dit la même chose.
Ces deux femmes sont également
Tutsi et Léonidas les a invités
à venir se réfugier à l'Ambassade



REPUBLIQUE RWANDAISE



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Service Central de Renseignements

du Burundi au besoin.

Je suis d'avis que C. HASERIRUKANA soit déclaré persona non grata au Rwanda car il a la mission de semer la zizanie au Rwanda. Le Rwanda pourrait s'en occuper. Au besoin, ces femmes pourraient être interrogées pour voir si elles peuvent témoigner.

Bonne réception

Fm 22/11/90



2. LES AGISSEMENTS DE PAUL RUSESABAGINA SONT BASÉS SUR UNE IDÉOLOGIE DU GÉNOCIDE DE HAUT NIVEAU

Paul RUSESABAGINA ne pouvait pas sauver des Tutsi pendant le Génocide, en changeant en un laps de temps son côté négationniste du Génocide de haut niveau qui le caractérise aujourd'hui. Il ne pouvait non plus sauver des Tutsi et se transformer en un membre important du FDLR qu'il soutient de plusieurs façons.

Lors des causeries que Paul RUSESABAGINA dispense ici et là à l'étranger, il se détourne volontairement de la vérité pour affirmer qu'il y a eu deux Génocides au Rwanda. Paul RUSESABAGINA déforme volontairement la réalité de l'histoire du pays pour affirmer faussement que les Tutsi ont fui le pays en 1959 parce qu'ils collaboraient avec le colonisateur. Rusesabagina ne dit jamais rien des massacres des Tutsi commis pendant les années 1959-1966, alors qu'en 1963 ces massacres ont été qualifiés pour la première fois dans l'histoire du Rwanda de *génocide*. Dans ses causeries, Paul RUSESABAGINA affirme que plus de 50% de ceux qui ont été condamnés pour crime de génocide par les juridictions du Rwanda, et même par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), seraient en réalité innocents des crimes dont on les accuse, et qu'ils ne font que payer le fait d'être Hutu.

Paul RUSESABAGINA ne tient pas compte de la reconnaissance du Génocide perpétré contre les Tutsi par les Nations Unies, des jugements du TPIR et d'autres juridictions de pays comme la Belgique, la Hollande, le Canada, la Suède, la Norvège, les Etats Unis d'Amérique, l'Allemagne et la France.

Il y a des personnes qui ont avoué avoir commis le crime de génocide, comme Jean Kambanda qui était Premier ministre [The guilty plea of Jean Kambanda : The Prosecutor versus Jean Kambanda, case No ICTR 97-23-s; appeal chamber Case No. ICTR 97-23-A, October 2000], et de nombreux autres qui ont été condamnés pour crime de génocide par le TPIR. Ce tribunal a pris un jugement de droit international attestant qu'il est indéniable qu'un Génocide a été perpétré contre les Tutsi au Rwanda et que cela ne peut nullement souffrir de contestations [Judicial notice on the genocide perpetrated against the Tutsi in Rwanda. Appeals Chamber of the ICTR, 16 June 2006, a judicial notice (ICTR-98-44-AR73 (C))].

Il y a également la résolution des Nations Unies 58/234 qui a proclamé le 7 avril Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda [Resolution adopted by the General Assembly 58/234. International Day of Reflection on the 1994 Genocide in Rwanda.4. UN Security Council].

3. PAUL RUSESABAGINA EST UN MEMBRE ET UN SOUTIEN DU FDLR

Des témoignages de personnes qui se sont séparées du FDLR, dont certains faisaient partie de son haut commandement militaire, comme le Major Vital UWUMUREMYI, le Lieutenant-colonel Tharcisse NDIRURENDE et d'autres, affirment que Paul RUSESABAGINA collecte des fonds ici et là à l'étranger, qu'il envoie au FDLR dans les forêts de la République Démocratique du Congo, avec l'objectif de semer l'insécurité au Rwanda.



Des organisations internationales comme les Nations Unies, l'Union Africaine, l'Union Européenne, la Conférence internationale sur la région des *Grands Lacs* (CIRGL), ont toutes classé le FDLR comme organisation terroriste. Depuis le 1^{er} novembre 2005, dans de nombreuses résolutions, comme les résolutions 1596 et 1896, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a pris des sanctions contre les dirigeants du FDLR.

Dans sa résolution 2150 (2014) du 16 avril 2014, le Conseil de Sécurité de l'ONU a rappelé que les dirigeants et les membres du FDLR figurent parmi ceux qui ont commis le Génocide contre les Tutsi en 1994 au Rwanda; elle rappelle également que les membres du FDLR qui font partie du groupuscule contre lequel des sanctions ont été prises par les Nations Unies, continuent à commettre des massacres ethniques, et d'autres massacres au Rwanda et en République Démocratique du Congo, et rappelle qu'il est nécessaire d'empêcher ce groupuscule de continuer ces activités comme prévu dans la résolution 2098 (2013).

En punissant deux dirigeants du FDLR, l'Allemagne a mis en œuvre la résolution 2150 (2014) qui demande à tous les pays membres des Nations Unies d'enquêter sur toutes les personnes accusées de participation au Génocide commis contre les Tutsi qui sont présentes sur leurs territoires, sans oublier les dirigeants du FDLR, et de les poursuivre. Le 28/9/2015, une juridiction allemande a condamné deux dirigeants politiques du FDLR, Ignace MURWANASHYAKA et Straton MUSONI, à respectivement treize (13) ans et huit (8) ans de prison.

CONCLUSION

Paul RUSESABAGINA n'a aucunement participé au sauvetage de Tutsi en 1994. Dès son arrivée à l'Hôtel des Mille Collines, il a plutôt organisé une réunion avec le personnel de l'hôtel, et leur a demandé de chasser des chambres les personnes insolvables qui devaient désormais dormir dans les corridors. Paul RUSESABAGINA faisait signer par contrainte des chèques de garantie aux personnes qui n'avaient pas les moyens de payer. Pendant la période où Paul RUSESABAGINA a géré cet hôtel, il s'est révélé comme étant un collaborateur des dirigeants des Interahamwe et de ceux des militaires des ex-FAR qui étaient à la tête des génocidaires. Paul RUSESABAGINA a donc collaboré avec les caciques du Gouvernement rwandais qui a planifié et mis en œuvre le Génocide perpétré contre les Tutsi.

Fait à Kigali, le 30/5/2020

Dr Bizimana Jean Damascène
Secrétaire Exécutif

Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG)

